
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 juin 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1052

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1053

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la résiliation du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des systèmes de captation de gaz à la source et des systèmes de ventilation des Ateliers Viau, situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'appel d'offres public 20-18317 (CE20 1689);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir acquitté le prix des services rendus avant la résiliation.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1226676001

CE23 1054

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de bail entre la Ville de Montréal et Projet MR-63, par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à des fins de stationnement pour les organisateurs du projet pilote les QUAIS, un terrain d'une superficie d'environ 7 808 pieds carrés, situé à l'intersection des rues Brennan et Ann, constitué du lot 2 749 983 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 46 jours, à compter du 8 juin 2023, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1235323005

CE23 1055

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 247 785 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives en créativité numérique 2022-2023 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 :

Organismes	Montant
Exeko	50 000 \$
L'Autre Montréal	47 785 \$
La Maison de la poésie	50 000 \$
Société des arts technologiques	50 000 \$
Théâtre Junction	50 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239632002

CE23 1056

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, ainsi qu'une contribution en nature pour un montant équivalent à 40 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), répartis sur une période de cinq ans;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237231052

CE23 1057

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 66 900 \$ à Projet Mikana pour la réalisation d'une murale en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237722002

CE23 1058

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Ouranos ainsi qu'une somme équivalente de 25 000 \$ en visibilité afin de soutenir la tenue de l'événement « Adaptation Futures 2023 » qui se tiendra du 2 au 6 octobre 2023, au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1238910001

CE23 1059

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de soutenir la 3^e édition du Forum des amis des parcs de 2023 et autres activités connexes visant à poursuivre le développement du Réseau des amis des parcs de Montréal en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1236300001

CE23 1060

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Culture Montréal pour la réalisation d'un projet-pilote de guichet d'orientation pour les organismes culturels dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1239632003

CE23 1061

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Communautique dans le cadre de l'événement Campus Fab City Montréal 2023 qui se tiendra du 15 au 18 juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Bureau des relations internationales afin de financer cette dépense pour 2023;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1235117004

CE23 1062

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 63 908,17 \$ aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'entretien de huit murales dans le cadre du Programme d'entretien des murales - Volet 2 :

Arrondissement	Organisme	Emplacement de la Murale	Année de réalisation	Montant demandé
Ville-Marie	MU	1676, rue Ontario Est	2013	20 800 \$
Ville-Marie	MU	1301 boul. De Maisonneuve Est	2014	24 300 \$
Plateau-Mont-Royal	MU	360 rue Laurier Est	2011	9 800 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	735, Notre-Dame	2014	344,93 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	740, rue Esther-Blondin	2010	1 724,63 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	1060-1080, rue Notre-Dame	2014	500 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine	10, avenue Saint-Pierre	2013	804,83 \$
Lachine	La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	29, avenue Ouellette	2011	5 633,78 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la cheffe de division - Programmes et services administratifs au Service de la concertation des arrondissements à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237286001

CE23 1063

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la cession de rang hypothécaire de la Ville en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, prêteur de l'organisme Mission Old Brewery, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet d'Addenda 1 modifiant la convention de soutien financier (CE21 0459);
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la cession hypothécaire conditionnellement à ce que les conditions prévues à l'Addenda 1 soient respectées.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1239499006

CE23 1064

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 189^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2023, modifiant le soutien financier 2023 de 105 000 \$ à 155 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1231204005

CE23 1065

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à déposer au Secrétariat de la condition féminine, un projet visant à sensibiliser la population à la violence sexuelle.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1236716002

CE23 1066

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'actualiser la grille tarifaire de la politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.
- 2- d'entériner la mise à jour de la grille tarifaire de la politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229040001

CE23 1067

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 6 596 euros (\pm 10 000 CAD) à l'Association internationale des villes portuaires, pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1238468004

CE23 1068

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$, pour l'année 2023, à la Fondation du Centre Jacques-Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1235117005

CE23 1069

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de monsieur Karim Charef, chef de division - Planification des secteurs stratégiques du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour agir à titre d'observateur, pour la Ville de Montréal, au conseil d'administration de l'OBNL *Montreal Irish Monument Park Foundation*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1236507001

CE23 1070

Vu la résolution CA23 14 0177 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'un don de 100 000 \$ de la Fondation familiale Trottier qui sera attribué à la réalisation d'études et de plans dans le cadre d'un projet de centre communautaire pour le quartier de Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237951005

CE23 1071

Vu la résolution CA23 30 06 0189 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une subvention de 67 500 \$ obtenue dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture du ministère de la Sécurité publique pour le financement du projet Mouve-toi;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1238394003

CE23 1072

Vu la résolution CA23 14 0178 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte du soutien financier, reçu par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, totalisant la somme de 68 630 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

- 2- d'augmenter, en conséquence, l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239298001

CE23 1073

Vu la résolution CA23 14 0179 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la subvention de 80 000 \$, reçue par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture dans le cadre du Fonds d'action contre la violence;
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1239298002

CE23 1074

Vu la résolution CA23 210132 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 4 800 \$ (non taxable) provenant du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2023 de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) et devant être versée à l'organisme NAVI Espace Nautique inc. pour la tenue de l'événement « Prêts gratuit de kayak et de planche à pagaie »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1235163005

CE23 1075

Vu la résolution CA23 14 0174 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 123 584,75 \$, taxes incluses, relatifs aux travaux de décontamination financés par le Service de l'environnement dans le cadre des travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel (CE21 1838);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1238462002

CE23 1076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 2 160 000 \$, du « Programme d'accélération des grands projets », vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), afin de financer la réalisation d'études de certains grands projets à la Division des grands projets de mobilité;
- 2- d'approuver une augmentation de 2 160 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses 2023 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Programme d'accélération de grands projets);
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1238435001

CE23 1077

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement soumise par Lyan Lavallée pour la somme de 175 000 \$, en règlement complet de toute réclamation à son égard visée par la demande en justice intentée par la Ville de Montréal dans le dossier du Groupe Accurso;

- 2- d'autoriser le contrôleur général de la Ville de Montréal à signer tout document nécessaire en relation avec le règlement hors Cour.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1236684003

CE23 1078

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le service des affaires juridiques à déposer les procédures requises afin de demander la permission d'en appeler, devant la Cour suprême du Canada, de la décision rendue le 27 avril 2023 par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Ville de Montréal c. 9150-2732 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1238471001

CE23 1079

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1239828004

CE23 1080

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 1043;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - d'abroger la résolution CM23 0674;
- 3- de recommander au conseil d'agglomération :
 - d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1229575001

CE23 1081

Vu la résolution CA23 22 0194 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1237680004

CE23 1082

Vu la résolution CA23 27 0146 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2022, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2023, ainsi que du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1233515001

CE23 1083

Vu la résolution CA23 30 06 0216 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2022, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2023 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1237960004

CE23 1084

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 29 mai 2023, relative au projet de pétition « Travaux de construction de conduites et de réaménagement sur l'avenue Somerled », conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1233599002

CE23 1085

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2022 de BIXI Montréal conformément à l'article 4.2.4 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1238848021

Levée de la séance à 10 h 47.

70.001

Les résolutions CE23 1052 à CE23 1085 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville